

Date d'affichage : 10/12/2020

COMMISSION JURIDIQUE REUNION TELEPHONIQUE DU 04/12/2020
--

Présents : MM. Fk PORET, C.FOURNIER, D.SAUVAGE, J.VARLET

Excusé : M. T.DOUILLY

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 04/10/2020

S7D- 51814.1 ST OMER ESSOR E/NIELLES BLEQUIN D. Match non joué suite à une suspicion de COVID et par principe de précaution, le club de Nielles les Bléquin ayant envoyé les justificatifs pour le report du match avant la date requise, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

Journées du 19 au 25/10/2020

S1B- 52007.1 ARQUES ES B/FORT VERT. Match non joué suite à une suspicion de COVID et par principe de précaution, le club de Arques ES ayant envoyé les justificatifs pour le report du match avant la date requise, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD3A-50516.1 CALAIS SO/CAMPAGNE LES GUINES B. Match arrêté à la 45^{ème} minute de jeu pour terrain impraticable. Lecture faite des pièces au dossier, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD3D-50651.1 VERTON B/RANG DU FLIERS. Réserves de Verton non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : VERTON B 2 – RANG DU FLIERS 1. Amende 30€ à Verton.

SD5A-51010.1 COULOGNE D/WATTEN C. Match arrêté à la 45^{ème} minute de jeu pour terrain impraticable. Lecture faite des pièces au dossier, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD5A 51014.1 BALINGHEM/POLINCOVE. Match non joué suite à une suspicion de COVID et par principe de précaution, le club de Balinghem ayant envoyé les justificatifs pour le report du match avant la date requise, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD5B-52994.1 LONGUENESSE JS D/ST MARTIN AU LAERT C. 1^{er} forfait de Longuenesse JS D (mail du club). Homologué : LONGUENESSE JS D 0 – ST MARTIN AU LAERT C 3 par forfait. Amende minorée 15€ à Longuenesse JS.

SD5C-51104.1 ST QUENTIN BLESSY C/WAVRANS SUR L'AA B. 1^{er} forfait de Wavrans B (mail du club). Homologué : ST QUENTIN BLESSY C 3 – WAVRANS B 0 par forfait. Match retour le 25/04/2021 à St Quentin Blessy. Amende 25€ à Wavrans

SD5D-51149.1 FILLIEVRES/HUBY ST LEU B. Non utilisation de la tablette suite à un oubli de Fillièvres, lecture faite des pièces au dossier. La Commission décide de donner match perdu par pénalité à Fillièvres. Homologué : FILLIEVRES 0 – HUBY ST LEU B 6 par pénalité. Amende 80€ à Fillièvres.

SD5E-51192.1 BEZINGHEM B/VIEIL MOUTIER B. 1^{er} forfait de Vieil Moutier B (mail du club). Homologué : BEZINGHEM B 3 – VIEIL HESDIN B 0 par forfait. Match retour le 25/04/21 à Bezinghem. Amende 25€ à Vieil Moutier

SD5E-51193.1 ISQUES B/LONGFOSSE C. 1^{er} forfait de Longfossé C (mail du club). Homologué : ISQUES B 3 – LONGFOSSE C 0 par forfait. Match retour le 25/04/21 à Isques. Amende minorée 15€ à Longfossé.

SD7A-51687.1 NORTKERQUE D/RUMINGHEM. Match non joué suite à une suspicion de COVID et par principe de précaution, le club de Ruminghem ayant envoyé les justificatifs pour le report du match avant la date requise, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD7B-51733.1 LOTTINGHEM/ALQUINES C. 1^{er} forfait de Alquines C (mail du club). Homologué : LOTTINGHEM 3 – ALQUINES C 0 par forfait. Match retour le 25/04/21 à Lottinghem. Amende 22€ à Alquines.

SD7D-51820.1 WICQUINGHEM/HELFAUT C. 1^{er} forfait de Helfaut C (mail du club). Homologué : WICQUINGHEM 3 – HELFAUT C 0 par forfait. Match retour le 25/04/21 à Wicquinghem. Amende 22€ à Helfaut.

SD7G-51957.1 NORDAUSQUES B/AMBLETEUSE C. 1^{er} forfait de Ambleteuse C. Homologué : NORDAUSQUES B 3 – AMBLETEUSE C 0 par forfait. Match retour le 25/04/21 à Nordausques. Amende 22€ à Ambleteuse.

SD7G-51958.1 RETY B/BREMES LES ARDRES B. 2^{ème} forfait de Rety B (mail du club). Homologué : RETY B 0 – BREMES LES ARDRES B 3 par forfait. Amende minorée 25€ à Réty.

FEMà11D1A-53134.1 LE PORTEL STADE/LONGUENESSE RENESCURE. 1^{er} forfait de Longuenesse/Renescure. Homologué : LE PORTEL STADE 3 – LONGUENESSE RENESCURE 0 par forfait. Match retour le 28/03/2021 à Le Portel Stade. Amende 14€ à Longuenesse JS.

FEMà8D1A-53195.1 CALAIS BEAU MARAIS/ARDRES. 3^{ème} forfait de Calais Beau Marais (mail du club). Homologué : CALAIS BEAU MARAIS 0 – ARDRES 3 par forfait. Amende 32€ à Calais Beau Marais.

FEMà8D1A-53196.1 WISSANT/GUINES MARAIS. 1^{er} forfait de Guines Marais (mail du club). Homologué : WISSANT 3 – GUINES MARAIS 0 par forfait. Match retour le 24/04/2021 à Wissant. Amende minorée 8€ à Guines Marais.

FEMà8D1B-53250.1 MARESQUEL/MERLIMONT. 1^{er} forfait de Merlimont. Homologué : MARESQUEL 3 – MERLIMONT 0 par forfait. Match retour le 24/04/2021 à Maresquel. Amende 14€ à Merlimont.

FUTSAL D1A-50126.1 RINXENT FUTSAL/WARDRECQUES FUTSAL. 1^{er} forfait de Wardrecques Futsal. Homologué : RINXENT FUTSAL 3 – WARDRECQUES FUTSAL 0 par forfait. Match retour le 11/03/2021 à Rinxent Futsal. Amende minorée 12€ à Wardrecques Futsal.

FUTSAL D1A-50129.1 FRUGES/OUTREAU FUTSAL. 3^{ème} forfait de Outreau Futsal ce qui entraîne son forfait général. Homologué : FRUGES 3 – OUTREAU FUTSAL 0 par forfait. Amende minorée 40€ à Outreau Futsal.

FUTSAL D2A-50192.1 OYE PLAGE FUTSAL B/GUINES CORNAILLES. Match non joué suite à une suspicion de COVID et par principe de précaution, le club de Guines Cornailles ayant envoyé les justificatifs pour le report du match avant la date requise, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

U19D1B-52198.1 GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE/GROUP.LYSAAFOOT. Inscription sur la FMI d'un licencié suspendu à Group.Lysaafot. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 14/12/2020. Homologué : GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE 3 - GROUP.LYSAAFOOT 0 par pénalité. Amende 100€ à Group.Lysaafot.

U17D1A-52534.1 Homologué : ATTIN 5 - ETAPLES HV 0.

U17D1C-52477.1 EPERLECQUES/GROUP.SENINGHEM NIELLES. Match non joué suite à une suspicion de COVID et par principe de précaution, le club de Eperlecques ayant envoyé les justificatifs pour le report du match avant la date requise, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

U17D1D-52443.1 CALAIS ENTENTE/CALAIS HAUTS DE France. Match arrêté à la 69^{ème} minute de jeu pour insuffisance de joueurs à Calais Entente. Homologué : CALAIS ENTENTE 0 – CALAIS HAUTS DE France 9 par pénalité. Amende 30€ à Calais Entente.

U17D1F-52395.1 Homologué : SENLECQUES 1 – LE TOUQUET 8.

U16D1C-52328.1 CONTEVILLE WIERRE EFFROY/LE PORTEL STADE C. 1^{er} forfait de Conteville Wierre Effroy. Homologué : CONTEVILLE WIERRE EFFROY 0 – LE PORTEL STADE C 3 par forfait. Amende 8€ à Conteville Wierre Effroy.

U16D1C-52338.1 BOULOGNE ESL/COLEMBERT. Match non joué suite à une suspicion de COVID et par principe de précaution, le club de Colembert ayant envoyé les justificatifs pour le report du match avant la date requise, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

U15D1A-52604.1 LE TOUQUET/ATTIN. 1^{er} forfait de Attin. Homologué : LE TOUQUET 3 – ATTIN 0 par forfait. Amende 14€ à Attin.

U15D1E-52729.1 Homologué : ARQUES ES 3 – GUINES ES 5.

U15D1G-52786.1 NORTKERQUE B/EPERLECQUES. Match non joué suite à une suspicion de COVID et par principe de précaution, le club de Eperlecques ayant envoyé les justificatifs pour le report du match avant la date requise, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

U15à8D1A-53311.1 GROUP.OPALE SUD B/PONT DE BRIQUES. Non utilisation de la FMI suite à aucune récupération de match sur la tablette, aucun chargement des données par le club de Group.Opale Sud. Homologué : GROUP.OPALE SUD B 0 – PONT DE BRIQUES 8 par pénalité. Amende 80€ à Group.Opale Sud.

U15à8D1A-53315.1 GROUP.OPALE SUD B/LA CAPELLE. 3^{ème} forfait de Group.Opale Sud B. Homologué : GROUP.OPALE SUD B 0 – LA CAPELLE 3 par forfait. Amende 32€ à Group.Opale Sud.

U11 Nord D3C-53779.1 NORTKERQUE B/CALAIS HAUTS DE France C. 1^{er} forfait de Nortkerque B. Homologué : NORTKERQUE B 0 – CALAIS HAUTS DE France C 0 par forfait. Amende 12€ à Nortkerque.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : Mr Claude Fournier

Le Secrétaire : Mr Franck Poret